



Dispositions particulières ?

Par **lianavan**, le **06/05/2011 à 10:07**

Bonjour,
Mon assurance habitation à laquelle j'ai souscrit il y a bientôt 3 semaines m'a envoyée un courrier me demandant un exemplaire de mes Dispositions Particulières dûment daté et signé. Mais c'est quoi ?
Merci.

Par **chaber**, le **06/05/2011 à 10:28**

Bonjour,
un contrat d'assurance se compose- des Conditions générales, décrivant les clauses et conditions du type de contrat souscrit: habitation, automobile ou autres.- des conditions particulières: c'est à dire les clauses qui vous sont spécifiques
* souscripteur
* garanties et franchises éventuelles
* adresse du risquer
.....
C'est cet exemplaire que vous devez retourner signé et vous conservez précieusement le second

Par **Perkins**, le **20/07/2016 à 09:34**

BONJOUR marque de politesse [smile4]
J'ai signé un document "Dispositions Particulières" pour un contrat d'Assurance Auto vendredi dernier. Je n'avais pas mentionné "lu et approuvé" mais juste signé. Le contrat prend effet le 17/8/2016. Est-ce que ce document est valable et contractuel? Je n'ai pas encore reçu les Conditions Générales et les garanties mentionnées dans ce document ne sont pas en accord avec l'information présentée verbalement au moment de signature. Par conséquent, je voudrais bien annuler ma demande. Merci pour votre assistance.

Par **chaber**, le **20/07/2016** à **17:52**

bonjourrrrrpourquoi effet 17/08/2016?rrrr[citation] je n'avais pas mentionnée "lu et approuvé"
mais juste signé[/citation]aucune importance